

# Procès verbal du Conseil d'Ecole d'Arnac la Poste du 07/11/2024

## 1. Présentation du fonctionnement du conseil d'école et des membres du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se réunit à minima 3 fois par an.

### **Composition et compétences du conseil d'école**

La composition et les compétences du conseil d'école prennent en compte l'intercommunalité et les questions de la vie scolaire. Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et les DDEN et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ; les activités périscolaires ; la restauration scolaire ; l'hygiène scolaire ; la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ; le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

- M. l'Inspecteur de circonscription : M. Artur (excusé)
- Municipalité : Mme le Maire, Mme l'adjointe des affaires scolaires (excusée)
- DDEN : Mme Roch et M. Vigor
- Parents d'élèves : Mme Detrez, Mme Tijeras, Mme Dedun, Mme Coulon (excusée), Mme Boos et M. Desmassias
- Enseignants : Mme Guillemain, Mme Pascal, Mme Précigout,
- ATSEM : Mme Ribière

### Modalités de diffusion du compte-rendu

Diffusion du compte-rendu : envoyé par mail et sur le site de la commune

## 2. Proposition de modifications et approbation du règlement intérieur de l'école

Pas de modification du règlement intérieur : adopté à l'unanimité.

## 3. Bilan de la rentrée

### **- effectifs**

CE2/CM1/CM2 : 18 élèves dont 4 CE2, 9 CM1 et 5 CM2 (une nouvelle arrivée au 04/11)

CP/CE1 : 16 élèves dont 8 CP et 8 CE1

TPS/PS/MS/GS : 14 élèves dont 4 GS + 3 MS + 5 PS + 2 TPS

Total de l'école : 48 élèves (8 novembre : 1 départ en CE1)

## **- les différents personnels de l'école**

3 enseignantes à temps complet et Mme Labarre qui effectue les 12 décharges de direction de Mme Précigout (1 vendredi sur 3)

1 ATSEM : Mme Ribière

4 employées communales : Mme Soulat (cantine et périscolaire méridien), Mme Wagner (garderie du matin, cantine et périscolaire méridien), Mme Boussardon (cantine) et Mme Gauthier (garderie du soir)

2 AESH : Mme Galateau et Mme Foulon

1 service civique : M. O'Neill

## **- les EBEP**

L'école accueille des enfants à besoin éducatif particulier et des élèves allophones. Des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) interviennent auprès des élèves EBEP reconnus par le MDPH (4 enfants) et une enseignante UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) prend en charge une demi-journée par semaine les enfants allophones scolarisés à partir du CP (6 enfants allophones sont accueillis dans l'école de la GS au CM2). Il y a donc 20% des enfants de l'école qui sont allophones ou avec une reconnaissance de handicap.

## **- modalité de communication enseignante / famille**

Le cahier de liaison est le support privilégié pour la communication enseignant/famille. Le mail est aussi régulièrement utilisé pour la communication direction/famille.

## **4. Le projet d'école**

### **- Projet d'école**

Le projet d'école est en cours de ré-écriture suite à l'auto-évaluation d'école de l'année 2022-2023.

Les axes de travail seront :

- Gérer l'hétérogénéité
- Favoriser l'autonomie des élèves
- Répondre à ces problèmes par le collectif

### **- Activités, projets et sorties**

#### **a) Sorties régulières**

**Piscine** pour cycles 2 et 3 les lundis en P3 (du 10/03 au 05/05) pour CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. 4 parents agréés + une habitante d'Arnac-la-Poste qui s'est proposée

**Bibliothèque** : une visite par période (temps de classe entre 2 vacances) par classe à la bibliothèque

#### **b) Sorties sportives :**

Elles sont organisées grâce à l'affiliation USEP (qui est payante et représente un coût de 6 euros par élèves)

Inscription aux rencontres suivantes :

Cycle 1 :

- Aventures motrices (10/12)
- athlétisme (21/03)

Cycle 2 et 3

- Cross à Arnac-La-Poste (08/11)
- Orientation à Saint-Pardoux (14/03)
- Randonnée : à Blond le 20/05

### **c) Sorties prévues :**

#### De proximité :

- Spectacle CCYF à la souterraine : le mystère du Colibri le 06/05
- Un musée en lien avec le thème de l'année
- JMF : un spectacle sera proposé à chaque classe dans l'année
- Graines de rue : spectacle dans l'école de Saint-Sulpice-les-Feuilles le 05/06

### **d) Activités autour de Noël : décembre 2024**

Vendredi 20 décembre : marché de Noël dans la salle de motricité. L'association des parents d'élèves se chargera de la buvette et organisera une tombola.

Vendredi 13 décembre : cinéma (organisé par Ciné Plus en Limousin), séance offerte par l'amicale des anciens élèves pour Noël

Vendredi 20 décembre : repas de Noël avec venue du Père Noël sur le temps de cantine

Jeudi 19 décembre : chasse au trésor organisée par l'USEP et financée par l'association 'les enfants d'abord'

### **e) Projet annuel :**

- Théa : THÉÂ est une action nationale de l'OCCE pour le développement de l'éducation artistique du théâtre à l'école. En Haute-Vienne, le projet THÉÂ est porté par l'OCCE 87 accompagné de la DRAC Nouvelle-Aquitaine Site de Limoges, le centre culturel Jean Gagnant et la Compagnie Furiosa. Il s'agit pour les élèves de s'inscrire dans un projet de rencontres théâtrales à la découverte d'écritures dramatiques contemporaines en lien avec des compagnies et des structures théâtrales. Par ailleurs, les élèves bénéficient d'ateliers de pratiques artistiques encadrés par un artiste professionnel des arts de la scène et du spectacle vivant, ainsi que de la découverte d'un lieu culturel spécifique : le théâtre.

Les élèves présenteront leur travail au théâtre Jean Gagnant à Limoges en fin d'année avec les autres écoles participantes.

- voyage de fin d'année : en étude

### **- Les évaluations nationales**

Cette année, tous les niveaux du CP au CM2 ont participé aux évaluations nationales. Elles consistent à tester les élèves sur des exercices ciblés de mathématiques et de français.

Les enseignantes ont reçu individuellement chaque parent pour présenter le résultat de leur enfant. Nous analysons les points faibles et forts pour adapter notre enseignement.

### **- Le dispositif pHARe**

L'école est labélisée phare niveau 1.

Les engagements sont les suivants :

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

### **- Les APC**

Les APC ont lieu le mardi de 16h30 à 17h30. Les enseignantes constituent les groupes d'élèves concernés en fonction des besoins de remédiation.

## **5. La coopérative scolaire**

### **- présentation des comptes**

BILAN : Nous débutons l'année 2024-2025 avec 7258,75

## RECETTES

Participation des familles : 188 €

Subvention du conseil départemental : 305 € (remboursement bus année 2023-2024 pour participation en route vers les jeux)

## DEPENSES

Adhésion OCCE : 122,5 €

Adhésion USEP : 327,9 €

Cuisine : 24,22

BILAN : 5918,76 €

### - **présentation de l'association les « enfants d'abord »**

Les objectifs principaux de l'association sont :

- Mettre en œuvre des actions en direction des enfants (Halloween, chasse aux œufs, ...)
- Soutenir les initiatives de l'école, par des actions ainsi que sur le plan financier (fête de l'école, fête de fin d'année, Tombola de Noël, participation financière pour le voyage scolaire et certains projets, ...)

## 6. Sécurité et travaux

### - **Travaux réalisés**

La salle de classe d'art a été refaite cet été : peinture, sol, abaissement du plafond. L'insonorisation en est ainsi meilleure. Toutes les classes sont maintenant refaites à neuf.

### - **Présentation du PPMS**

L'exercice alerte intrusion a été fait courant septembre comme demandé par l'inspection. L'exercice s'est correctement passé.

L'exercice PPMS concernant le risque séisme a été fait le 19/10/2023 comme demandé par l'inspection. L'exercice s'est correctement passé.

### - **Alerte incendie**

Le premier exercice s'est déroulé le 04/10/2024 et tout s'est bien passé.

## 7. Les activités périscolaires

### - **Le CLAS**

La communauté de communes du Haut Limousin en Marche met en place cette année à l'école un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Il s'agit d'un dispositif gratuit pour les familles car financé par la CAF qui donne un coup de pouce aux apprentissages afin de travailler :

- la capacité d'attention et de concentration
- la gestion des émotions
- le développement de la confiance en soi
- la capacité à vivre en groupe
- l'encouragement à l'ouverture culturelle

Il ne s'agit pas d'un renforcement des apprentissages scolaires. C'est un dispositif optionnel avec engagement sur l'année.

Les jeudis de 16h30 à 18h00

### - **Ateliers découvertes périscolaires**

Les lundis de 16h30 à 17h30 avec participation financière des familles en fonction du Quotient Familial et inscription au trimestre.

Les élèves peuvent participer à partir de la Moyenne Section.

**- Le restaurant scolaire**

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel municipal de 12h à 13h20.

**- La garderie**

Elle est ouverte à partir de 7h le matin et ferme à 19h le soir.

**8. Questions diverses**

Aucune question

Le conseil d'école est clos à 19h45

Présidente : Mme Précigout

Secrétaire : Mme Pascal